AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1784
FR0000034639-FS0859

1er octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2019, La société Elliott Capital Advisors, L.P. (40 W 57th St, New York 10019, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 13 547 436 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation 13 547 336 actions[2] ALTRAN TECHNOLOGIES (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention de 41 contrats « *equity cash settled swap* » à dénouement en espèces :

- dont 7 808 745 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 31 décembre 2019, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 13,95 € et 14,38 € ;

- dont 4 293 566 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 23 juillet 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 14,31 € et 14,52 € ; et

- dont 1 445 025 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 25 septembre 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 14,30 € et 14,32 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 815 979 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.